



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 11 décembre 2025

L'assemblée est convoquée le jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures à la salle polyvalente avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2025 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 07/25 : Préavis relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
4. PM 08/25 : Préavis relatif au dispositif de financement 2026 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins ;
5. PM 09/25 : Préavis relatif au budget 2026 ;
6. Propositions individuelles ;
7. Divers ;
8. Agape de fin d'année ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Manfred Elmer. La secrétaire est Katia Lang. Le rapporteur de la commission des finances est Stéphane Martin.

L'appel fait constater la présence de 30 conseillers. 7 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

Bernard Treboux remercie les conseillers ainsi que les auditeurs présents.

Une minute de silence est rendue en la mémoire de Monsieur Claude Bolay, papa d'Anne Genevay-Bolay.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 octobre 2025 ;

Nathalie André informe que le PV n'a pas été reçu par courrier. Etienne Mercet confirme que c'est bien le cas. L'approbation n'est pas repoussée contre accord de Nathalie et Etienne, ils informent qu'ils s'abstiendront. Aucune modification n'est proposée. Le PV est accepté par 23 oui, 1 avis contraire et 4 abstentions.

2. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux informe que Madame Katia Lang prendra le pv car Madame Broggi est en arrêt maladie. Sabrina passe des moments difficiles, un petit message lui fera certainement plaisir.

Le conseil compte un nouveau papa, Etienne Mercet et sa compagne ont accueilli Jules le 02.12.2025. Il reçoit de quoi arroser ce petit garçon. Etienne est applaudi.

La liste pour vous inscrire à l'élection du conseil communal 2026-2031 circulera pendant ce conseil.



Bernard Treboux rappelle que Monsieur Merlanti a démissionné. Cette information est donnée pour qu'elle soit marquée au pv.

Certaines interventions de conseillers étant inaudibles pour une partie de l'assemblée. Bernard Treboux vous prie pour les petites voix de parler assez fort pour ainsi régler le problème.

Monsieur Ramel prend séance.

Pour les présidents de commission qui n'ont pas rapporté la feuille de présence, Bernard Treboux les prie de le faire à la fin du conseil.

Pour la Municipalité :

Les communications de la Municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. PM 07/25 : Préavis relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;

François Martignier donne lecture du rapport de la COFIN

Olivier Ramel donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad-hoc règlement

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée et informe qu'elle soutient les amendements.

Le président donne la parole à Monsieur Ramel pour lecture de l'amendement n° 1 ; Ajout dans la grille tarifaire de l'article 13, une nouvelle comme suit : Art. 3, contrôle des travaux et surveillance de chantier, 130 CHF de l'heure et/ou prix coûtant pour les mandataires externes.

Le président ouvre la discussion sur le 1^{er} amendement et une fois les trois amendements passés en revue, le règlement dans son ensemble sera voté.

Il n'y a pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

L'amendement 1 est accepté par 27 oui, 1 avis contraire et 1 abstention.

Le président donne la parole à Monsieur Ramel pour lecture de l'amendement n° 2 ; Remplacement dans l'art. 2 al. 2 de la « contribution de remplacement » par celle de « contribution compensatoire ».

Jill Béchet demande une justification sur cet amendement. Anne-Marie Badel explique que le mot utilisé habituellement est compensatoire au lieu de remplacement. Il n'y a pas d'autre question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

L'amendement 2 est accepté par 29 oui.

Le président donne la parole à Monsieur Ramel pour lecture de l'amendement n° 3 ; Corriger dans le tableau de l'article 13 la ligne art. 3 comme suit : Art.3, Octroi permis habiter/utiliser, 150 CHF, 10% de l'émolument perçu pour l'octroi du permis de construire, plus 150 CHF par visite supplémentaire, 2'000 CHF. Olivier Ramel précise que ces amendements sont un peu de la cosmétique mais le règlement a été étudié en long et large et comme une partie de cette commission fait aussi partie de la commission recours en matière de taxe c'est des détails afin d'éviter d'arriver de suite avec un auto goal sur ces points.



Il n'y a pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

L'amendement 3 est accepté par 28 oui et 1 abstention.

Le président ouvre la discussion sur l'entier du règlement. La parole n'est pas demandée.

Le préavis amendé relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions, est accepté par 28 oui et 1 abstention.

4. PM 08/25 : Préavis relatif au dispositif de financement 2026 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins ;

Olivier Ramel donne lecture de la conclusion du rapport de la commission forêts et alpages

Nathalie André donne lecture du rapport de la COFIN

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Richard Vez revient sur le même sujet lorsque ce point avait été abordé, il avait demandé à la municipalité pour plus de clarté qu'elle fasse parvenir le document de la planification 2018-2032 dont il est référé dans le document pour que les conseillers puissent voir ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il constate que ce document n'est à nouveau pas joint et qu'il sera bien d'en prendre note afin de prendre les décisions en connaissance de cause. Monsieur Currat répond qu'il en reprend bien note et Monsieur Dunand affirme qu'il est prêt.

Il n'y a plus de question, la discussion est close, l'assemblée passe au vote.

Vu le préavis N° 08/25 relatif aux dessertes forestières,
Vu le rapport de la commission " forêts et alpages",
Vu le rapport de la COFIN,
Où les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Communal de Bassins décide :

- 1. De prendre acte de l'inscription au budget 2026 du montant de CHF 168'000 aux charges sur le compte 82'000.4'631.01 "entretien des routes forestières (projet subventionné)"**
- 2. De prendre acte de l'inscription au budget 2026 du montant de CHF 117'600 aux revenus sur le compte 82'000.4'631.00 "subventions cantonales"**
- 3. D'utiliser le compte bancaire 9'102.02 "BCV Compte fond forestier" à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux**
- 4. De prendre acte de l'inscription au budget 2026 du montant de CHF 50'400 aux revenus sur le compte 82'000.4'511.00 "prélèvement sur fonds de réserve" pour prélever ce montant sur le fond de la forêt multifonctionnelle, compte du bilan n° 9'281.02 "Fonds arbres-habitats multifonctionnel"**

Le préavis 08/25 relatif au dispositif de financement 2026 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins est accepté par 29 oui.



5. PM 09/25 : Préavis relatif au budget 2026 :

Stéphane Martin donne lecture du rapport de la COFIN.

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre avant les éventuelles questions de l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Jill Béchet demande pourquoi sur le compte 3102.01 " Frais de votation" il y a une augmentation de CHF 5'000 alors que la commune dispose de l'appareil pour le comptage des votes et qu'il y a de ce fait moins de personnel.

Bernard Treboux répond que l'année prochaine est une année d'élection donc il y a les frais d'impression et le scanner ne peut pas traiter les élections communales pour le conseil. Pour les élections cantonales 2027, il n'est pas encore défini si le scanner sera utilisable.

Richard Vez se questionne sur le compte 82200 " forêt", il souhaite connaître la raison de l'augmentation de coupe de bois de plus de 35%.

André Dunand répond que c'est uniquement dû à l'attaque du bostryche. Ce bois est bien valorisé s'il est coupé au bon moment. Cette augmentation ne se négocie pas chaque année. Le feu vert de cette augmentation vient de l'inspecteur cantonal pour augmenter le volume de coupe dans le plan de gestion de la commune de Bassins.

Richard Vez se questionne sur le changement de locataire de l'auberge, il a vu dans le budget que les réparations ont augmenté. Il souhaite savoir si changement de locataire avait inclus un changement de bail et de valeur ce qui est loué.

Nathalie Pidoux précise que c'est la cuisine et non pas l'auberge. Non pas de changement, car il y a eu une cession de bail entre l'ancien locataire et le nouveau. La commune n'a pas eu le choix d'accepter cette cession. Il y a eu un contrôle OFCO cette semaine, avec ou sans changement de locataire, des travaux doivent être entrepris. Le bail se termine en mars ou avril 2026. Les anciens locataires sont co-solidaire jusqu'à la fin du bail.

Richard Vez concernant le poste 4612.02 " la piscine ", dans l'explication il est dit qu'il va y avoir rétribution supplémentaire de l'ASSE de 30'000 CHF mais il ne voit ce chiffre dans le budget. Il souhaite savoir où apparaissent ces 30'000 CHF supplémentaire qui ont été négocié avec le réseau.

Marc Mazzariol informe qu'il s'est trompé, les 30'000 CHF ont déjà été reçu en 2025.

Denis Currat complète que les 30'000 CHF sont en plus par rapport aux comptes 2024.

Richard Vez il y a des rentrées supplémentaires légères et il a entendu selon des dires dans le village qu'il y aurait eu des discussions pour augmenter le prix de location des lignes pour certaines associations. Il se demande si c'est toujours d'actualité et selon des dires que ce serait fini par une discussion chez le préfet.

Marc Mazzariol informe que la location n'a pas été augmentée suite à celle de 2 CHF faite en 2022. L'augmentation d'une ligne ne change pas grand-chose sur le budget final. Ce n'est pas un sujet de discussion.

Richard Vez donc il n'est pas espéré une augmentation des rentrées de la part des personnes qui louent nos infrastructures.

Marc Mazzariol oui mais pas par l'augmentation du prix des lignes, ça n'apporterait rien. Une réflexion plus profonde sur comment l'augmentation pourrait être faite. Aujourd'hui les personnes qui paient principalement sont les habitants de Bassins au travers des impôts car il y a env. 300'000 CHF de déficit. Comme vous l'avez vu, il y a déjà eu un travail sur les recettes, les entrées sont plus chères, les communes participent. Les clubs et l'école de natation où il n'y a pas encore eu de réflexions menées.

Richard Vez à de la peine à comprendre que vous ayez été devant le préfet pour discuter s'il n'y avait pas de réflexions menées.

Marc Mazzariol affirme que c'était en malentendu, il y a bien eu une discussion mais il n'y a pas de prévision d'augmentation des lignes pour 2026. Une réflexion plus globale est en cours mais qui ne concerne pas ce point.

Antonin Treboux concernant le 4472.07. " location de l'UAPE " il n'y a pas de revenu budgétisé en 2024-2025 mais 30'000 CHF en 2026, il souhaite savoir pourquoi.

Nathalie Pidoux rappelle que la commune fait partie du RAT, la comptabilité est différente. La commune facture les salles utilisées au RAT ce qui génère une entrée pour la commune de Bassins.

Maurice Treboux aborde le sujet des gains immobiliers suite à la nouvelle parue dans la presse. Pour résumer, jusqu'à maintenant la commune encaissait le 41.6% des impôts sur les gains immobiliers. Le budget cantonal souhaitait diviser ce montant par presque deux mais cette proposition a été refusée par le grand conseil vaudois.



Si le projet avait passé, ça aurait fait env. 22'000 d'entrées en moins. La municipalité a fait le choix de ne pas en tenir compte dans son budget 2026.

Germain Treboux se questionne sur le compte 15 " service du feu ", on rejoint en 2026 Gland-Serine, soit la commune n'est plus cliente de Gland-Serine, il se demande pourquoi au budget il y a encore 50'000 CHF.

Denis Currat répond que ce n'est encore fait. La demande a été faite mais pas de retour pour le moment. Le résultat s'ajutera si un retour positif est reçu.

Il n'y a plus de question, la discussion est close.

Nous pouvons passer au vote du préavis N°09/25 :

Vu Le préavis n° 09/25 relatif au budget 2026,
Vu le rapport de la commission des finances,
Oui les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter le budget 2026 tel que présenté, soit :

Total des charges	:	8'748'888.00 CHF
Total des revenus	:	8'788'409.00 CHF
Résultat net	:	+39'521.00 CHF

Le préavis 09/25 relatif au budget 2026 est accepté par 29 oui.

6. Propositions individuelles ;

Il n'y a pas de proposition individuelle.

7. Divers ;

François Martignier, délégué l'ORPC, rappelle en deux mots le manque de sérieux au commandement et que tout est rentré dans l'ordre. Le nouveau commandant Joël Tobler est très dynamique. Il y avait comme projet une idée de regroupement des protections civiles mais ça n'aura pas lieu.

Pour l'APEC, la nouvelle station d'épuration est en construction, elle se trouvera à côté de l'autoroute près la forêt direction Lausanne. François fait partie de la commission des finances est les points questionnés sont : 80 millions (ordre de grandeur) d'emprunt comment ça va se gérer comme il y aura plusieurs banques, les éventuels augmentations de taux qui pourraient se répercuter sur les communes.

Olivier Ramel se questionne sur la mise en place des barrières sur le parking de la Cézille.

Nathalie Pidoux répond qu'il s'agit d'une parcelle privée. Elle informe que le propriétaire de cette parcelle n'est pas le même que celui du restaurant.

Alexandre Barde il se demande s'il serait envisageable d'installer un éclairage à la déchetterie du côté du compost. Demande prise en compte par la municipalité.

Olivier Ramel sur la route des montagnes juste en dessous de chez Barnard Treboux il y a un arbre qui tombe presque sur la route. Demande prise en compte par la municipalité.

Jill Béchet l'horloge de l'église fonctionne à nouveau, c'est une bonne chose

Philippe Renavier demande si la date de la sortie du conseil est fixée. Bernard Treboux informe que ce sera un samedi à la RTS.

Bernard Treboux, en son nom et celui du bureau du conseil, remercie toute l'assemblée et souhaite présenter tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Et rendez-vous le 10 mars 2026.

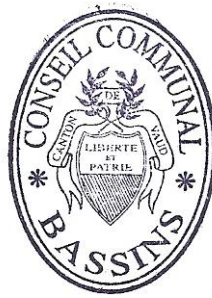


Denis Currat, en son nom et celui de la municipalité, remercie le bureau ainsi que le conseil pour la collaboration paisible, fructueuse et collaborative durant toute cette année. Il remercie le conseil d'avoir accepté le budget. Encore merci pour tout et de belles fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

La séance est levée à 21h00.

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Lang Katia

Secrétaire-suppléante